

SOMMAIRE :

- PVE : APPEL À PROJET 2012
- RÉSULTATS ET ANALYSE DES RELIQUATS D'AZOTE EFFECTUÉS EN 2011
- LE DÉSHÉRBAGE ALTERNÉ

BREIZH BOCAGE :

Vous avez un projet de création de haies, de restauration d'anciennes haies ou vous souhaitez simplement faire un point sur l'état de votre bocage et définir les aménagements envisageables ?

Le programme d'aides Breizh Bocage est de nouveau accessible en 2012, et ce jusqu'à fin 2013. Il permet la prise en charge intégrale des travaux bocagers :

- Le débroussaillage et les travaux du sol préalable à la plantation,
- Fourniture et mise en place des plants,
- Fourniture et installation du paillage et des protections contre la faune sauvage,
- Création de talus,
- L'entretien des haies pendant 3 ans.

N'hésitez pas à prendre contact avec le syndicat du Linon afin de vérifier l'éligibilité de votre projet ou pour tous renseignements au 02.99.45.39.33 ou par mail à technicienagri.linon@orange.fr

PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE)

APPEL À PROJETS 2012

Depuis 2006, le Plan Végétal pour l'Environnement a pour objectif d'apporter une aide financière à la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales des exploitations.

En 2012, le PVE est financé par l'Etat, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Union Européenne (FEADER).

Pour l'enjeu « réduction des pollutions par les produits phytosanitaires », le PVE est désormais ouvert aux CUMA pour un montant d'investissement maximum éligible de 100 000 €.

Règles de fonctionnement du PVE :

- taux d'aide maximale possible de 40 % avec une majoration de 10 % pour les jeunes agriculteurs.
- montant d'investissement subventionnable minimum : 4 000 €
- plafond d'investissement maximal par dossier : 20 000 € (CUMA : 100 000 €)

Matériels de substitution aidés	Plafond d'investissement	
	Individuel	CUMA
Bineuse	10 000 €	10 000 €
Bineuse avec système de guidage incorporé	17 000 €	20 000 €
Système de guidage automatisé pour bineuses	7 000 €	7 000 €
Désherbineuse	10 000 €	15 000 €
Herse étrille	6 000 €	6 000 €
Houe rotative	13 000 €	13 000 €
Matériel de lutte thermique, type bineuse à gaz, traitement vapeur	11 000 €	11 000 €
Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique	Pas de plafond	Pas de plafond
Matériel d'éclaircissage mécanique : broyeur fanes de pommes de terre	6 000 €	6 000 €
Matériel d'entretien mécanique des couverts et de l'enherbement (épareuse)	15 000 €	17 000 €

La clôture de l'appel à projets est fixée au 27 janvier 2012. Un deuxième appel à projets sera ouvert du 28 janvier 2012 au 11 mai 2012 sur les crédits disponibles.

Pour les personnes intéressées, s'adresser directement à la DDTM du département du siège de l'exploitation.



RÉSULTATS ET ANALYSES DES RELIQUATS EFFECTUÉS EN 2011 SUR LE BASSIN VERSANT DU LINON

Les mesures de reliquats consistent en une analyse de trois horizons de sol afin de **déterminer les quantités d'azote présentes dans le sol** à un moment donné et disponibles pour la plante.

En sortie hiver, les résultats à la parcelle contribuent à **l'ajustement du niveau de fertilisation azotée** sur les cultures d'hiver et de printemps, limitant ainsi les risques de fuite vers le milieu.

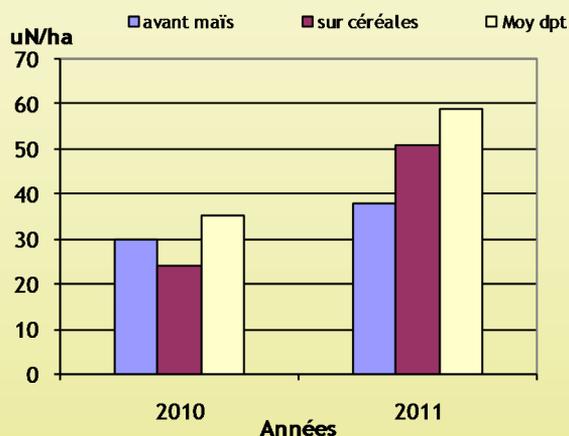
Le deuxième reliquat effectué dans l'année se fait soit après récolte des céréales, soit après l'absorption de l'azote par le maïs (en septembre). Il permet de vérifier l'adéquation entre l'apport effectué et le réel besoin de la culture.

En 2011, 5 parcelles en céréales et 13 en maïs ont été suivies sur le bassin versant du Linon.

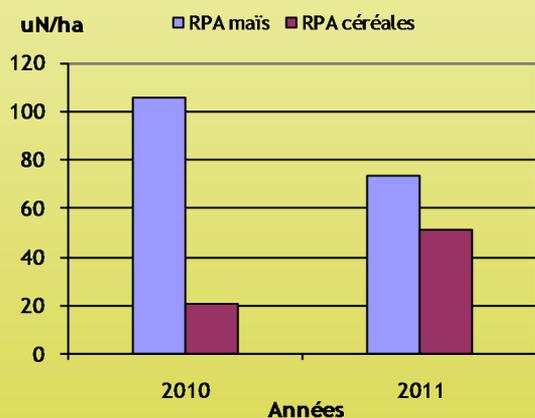
EVOLUTION DES RSH SUR LE BASSIN VERSANT DU LINON 2010-2011

Les reliquats **avant maïs** de 2011 ressemblent à ceux de 2010 pour le bassin versant. Les couverts végétaux se sont bien développés, jouant leur rôle de piégeage d'azote.

Sur céréales, le reliquat est plus élevé qu'en 2010 mais reste moyen. Ceci s'explique par des RPA maïs élevés en 2010 (106 uN/ha sur le secteur) et par un lessivage et une minéralisation faible pendant l'hiver (période froide et sèche)



EVOLUTION DES RELIQUATS POST ABSORPTION (RPA) MAÏS ET POST RÉCOLTE CÉRÉALES 2010-2011



Les RPA maïs présentent une moyenne de **76 uN/ha** (106 en 2010) et s'échelonnent de 10 à 200 uN/ha. Les reliquats supérieurs à 80 uN/ha correspondent principalement à des cumuls de deux déjections (accentuant le risque d'erreurs) ou à des retournements de prairies.

Plus de **60%** des parcelles analysées ont été fertilisées avec un écart de 30 uN/ha par rapport au conseil. Cela se traduit par un reliquat élevé en septembre, la plante n'ayant pu valoriser tout l'azote apporté.

Réaliser un mois après récolte, les reliquats céréales 2011 sont nettement plus élevés que ceux de 2010 (réalisé avant récolte). Cet écart, lié au redémarrage de la minéralisation, démontre l'intérêt d'implanter au plus vite les couverts afin de préserver ce « stock » d'azote du lessivage.

À RETENIR POUR LA CAMPAGNE DE FERTILISATION À VENIR:

- Afin de valoriser de façon optimum les effluents, **caler les dates d'apports sur maïs suivant leur type** :
 - fumier de bovin : mi février-début mars,
 - lisier de porc et fumier de volaille : 15 jrs avant semis,
 - lisier de bovin : 30 jrs avant semis.
- Réserver l'usage de **l'engrais starter sur maïs en sol froid** (cf bulletin agricole n°2),
- Détruire mécaniquement les couverts le plus tôt possible** après le 1^{er} février pour une restitution maximale et une minéralisation au printemps quand la culture en a besoin.
- Implanter le plus rapidement possible les couverts végétaux** après récolte
- Eviter le cumul de déjections**



Anne COURTOIS
02 23 48 27 10

CAMPAGNE DE RELIQUATS 2012 : C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE !

Le syndicat du Linon renouvelle la campagne de reliquats d'azote cette année.

Vous pouvez dès à présent engager une de vos parcelles, en céréale ou en maïs, et **bénéficier gratuitement** de l'analyse du reliquat d'azote sortie hiver et après récolte. Vous bénéficierez également d'un conseil sur la fertilisation de votre parcelle.

Si vous souhaitez y participer, **inscrivez vous au plus vite en contactant le syndicat du Linon au 02.99.45.39.33 ou par mail : technicienagri.linon@orange.fr**

DÉSHERBAGE ALTERNÉ : INTRODUIRE DU DÉSHERBAGE MÉCANIQUE DANS LES ITINÉRAIRES DE DÉSHERBAGE DU MAÏS...

L'objectif du désherbage alterné est de commencer par un désherbage mécanique (houe rotative) et de poursuivre en mécanique le plus longtemps possible. En fonction des adventices (espèces présentes) et de leurs densités, un itinéraire technique tout mécanique ou « un décrochage » en chimique faible dose est envisagé avec l'agriculteur pour ne pas impacter sur le rendement.

L'objectif de cette opération, testée en 2011 sur le bassin versant du Linon, est d'accompagner les agriculteurs qui expérimentent le désherbage mécanique sur leurs parcelles de maïs. Le syndicat de bassin versant apporte une aide à cette expérience d'une part par le financement d'une partie du coût du matériel - sur 5 ha maximum - et d'autre part par la prise en charge totale du conseil technique réalisé par Agrobio 35. L'opération sera reconduite en 2012, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du syndicat du Linon.



Credit photo : N. LE MELU, Syndicat du Linon

Démonstration de houe rotative (Tinténiac/2011)

LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE : PARTIR SUR DE BONNES BASES !

En grandes cultures, trois principaux outils de désherbage mécanique sont disponibles : la herse étrille, la houe rotative et la bineuse. Bien qu'agissant de façon différente et disposant chacune de spécificités, la meilleure efficacité de leur action repose sur les principes suivants :

- Réaliser un travail du sol sans motte - les éventuelles croûtes seront détruites par le matériel - sol bien nivelé, régulier et suffisamment rappuyé.
- Un minimum de résidus de culture en surface. Le non labour est possible, mais les résidus peuvent être préjudiciables par un recouvrement des pieds de maïs après le passage du matériel.
- Semer en terre suffisamment réchauffée et surtout à profondeur suffisante, minimum 4-5 cm pour éliminer les risques d'arrachement.
- Avoir un sol ressuyé suffisamment sec et une météo favorable (au moins un ou deux jours de temps séchant) après le passage.

LE MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

La Herse Etrille : La herse est constituée de panneaux articulés et indépendants sur lesquels sont fixés des dents longues et souples sur ressort. L'outil travaille toute la surface. L'efficacité du travail est réalisée par la vibration des dents. Les principaux points de réglage sont la vitesse d'avancement et l'agressivité des dents.

La Houe : Comme la herse étrille, la houe est un outil qui travaille en plein. Elle est composée de roues étoilées avec des dents en forme de cuillère, disposées sur un axe horizontal. Moins agressive que la herse étrille, la houe est efficace sur des stades d'adventices jeunes : filament ou cotylédon. Le principal réglage de la houe réside dans la vitesse d'exécution du travail : minimum 16 km/h.

La bineuse : La bineuse travaille uniquement l'inter-rang par un système de dents fousseuses plus ou moins flexibles, qui sont équipées de socs. La bineuse vient en complément de la herse ou de la houe. Elle est utilisée sur des stades plus avancés des adventices et des cultures. La bineuse détruit les adventices dans l'inter-rang. Elle permet aussi d'aérer le sol et de limiter l'évaporation. Equipée d'un semoir, la bineuse permet d'implanter les couverts végétaux si la rotation l'exige.



Hersé étrille



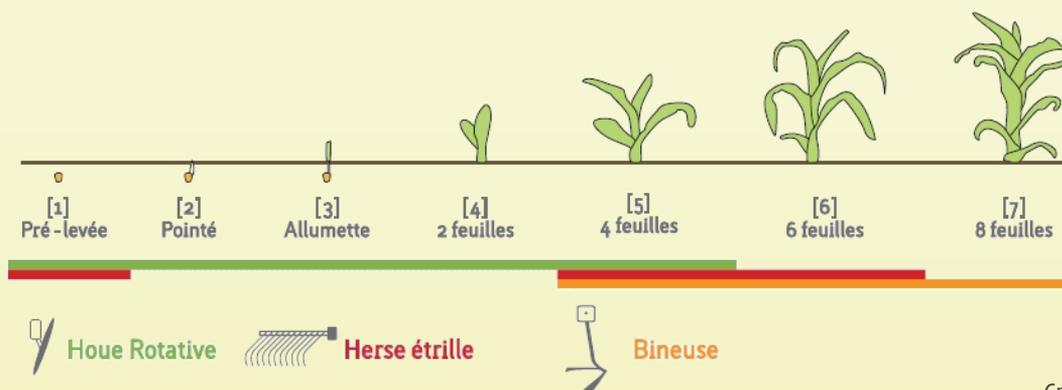
Houe rotative



Bineuse

Credit photo : Agrobio 35

LES STADES D'INTERVENTIONS ET PLAGES D'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MATÉRIELS



Crédit photo : Agrobio 35

TOUTES LES ADVENTICES N'ONT PAS LE MÊME IMPACT....

Le zéro adventice souvent promu comme la solution, est-il économiquement et techniquement justifié ? C'est pour répondre à cette question, qu'un programme de recherche a été conduit par Agrobio 35 entre 2005 et 2009. Ce programme avait pour objectif de déterminer à partir de quelle densité, les principales adventices du maïs, devenaient concurrentielles et quelle était la baisse du rendement associée à cette compétition. A l'aide de ces résultats, l'objectif secondaire était donc d'optimiser le désherbage mécanique des parcelles de maïs.

Ce qu'il ressort de ces cinq années d'expérimentation, est d'abord que la nuisibilité des adventices est accentuée en années sèches comme ce fut le cas particulièrement en 2006. Il a été également constaté que la nuisibilité est fonction de l'espèce d'adventice. En effet, dans l'étude, les chénopodes se sont révélés les plus concurrentiels suivis des renouées puis des mercuriales et morelles. Par exemple, concernant les chénopodes, une présence de 3 pieds de chénopode par mètre linéaire a entraîné en 2006 une baisse de rendement de 60% alors que 10 pieds de mercuriale la même année ne généraient pas de perte par rapport à un témoin désherbé.

L'étude a seulement pris en compte la nuisibilité directe des adventices (rendement, valeur UF & PDI) et non pas l'évolution de leur stock semencier dans le sol, qui reste un critère à ne pas négliger. En prenant en compte les aspects de nuisance primaire le zéro adventice n'est donc pas, techniquement et économiquement un objectif absolu.

David Roy - Agrobio 35
02.99.77.09.46



TESTER VOUS-MÊME CETTE TECHNIQUE

L'opération de désherbage alterné sera reconduite en 2012 par le syndicat de Bassin Versant du Linon. L'objectif est bien de tester le désherbage mécanique en se laissant la possibilité d'avoir recours aux phytosanitaires si nécessaire.

Le syndicat de bassin versant apporte une aide à cette opération d'une part, par le **financement du coût du matériel** (sur 5 ha maximum) - et d'autre part, par la **prise en charge totale du conseil technique**.

Un certain nombre de démonstrations seront aussi organisées sur le terrain.

Pour plus de renseignements et inscription contactez le syndicat du Linon.



Crédit photo : N. LE MEIL, Syndicat du Linon

POUR TOUTES INFORMATIONS — CONTACT :

Nathalie Oliviero, animatrice coordinatrice
Nicolas Le Meil, animateur agricole/ bocage
Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon
22 rue des Coteaux
35190 La Chapelle aux Filtzméens
Tél : 02.99.45.39.33
Mail : bassin-linon@wanadoo.fr

